NEWS

# Justice : Raymond Felton n'ira pas en prison

23 juin 2014, 20:57 par **Yann Lachendrowiecz** @yann_lcdz

***Bientôt jugé pour port d'arme illégal, Raymon Felton va plaider coupable et évitera ainsi d'effectuer un petit séjour derrière les barreaux...***

Arrêté en février dernier pour port d'arme illégal puis libéré sous caution, **Raymond Felton** était en attente de son jugement, initialement prévu le 2 juin mais qui interviendra finalement lundi prochain. A ce jour, le meneur des Knicks ne connaît toujours pas sa sanction mais à en croire *ESPN*, il devrait plaider coupable pour s'éviter un petit tour par la case prison.

Il écopera en revanche d'une amende de 5000 dollars d'une peine de 500 heures de travaux d'intérêt général. Une sentence qui n'aura aucune incidence sur la suite de sa carrière de basketteur même si la NBA pourrait à son tour entamer une procédure disciplinaire à son encontre.

Pas sûr néanmoins que l'avenir du joueur de 30 ans se dessine toujours à New York. En grande difficulté cette saison (9,7 points, sa plus faible moyenne depuis son arrivée en NBA, à 39,5% aux tirs), Raymond Felton aurait en effet été informé par **Phil Jackson** qu'il n'entrait plus dans les futurs plans de l'équipe et qu'il devait s'attendre à être transféré pendant l'intersaison.

> *Under an agreement reached today Felton will have to plead guilty to a felony, serve community service and pay a fine #nyk*
> *— Mike Mazzeo (@MazzESPN) 23 Juin 2014*

> *Felton will avoid jail time #nyk*
> *— Mike Mazzeo (@MazzESPN) 23 Juin 2014*

Tags : New York Knicks, Raymond Felton

COMMENTER

**Yann Lachendrowiecz** @yann_lcdz
Membre de la #ReverseTeam depuis juin 2012. Rédacteur pour Basketsession et Reverse.

## Commentaires (8)

**MaeronTargaryen** *23 juin 2014 à 21:08*
En tant que supporter des Knicks, je suis fortement désappointé.

Répondre ↓

**dan9** *23 juin 2014 à 21:57*
Tu en es même désarmé…

Répondre ↓

**MaeronTargaryen** *23 juin 2014 à 22:11*

Ce n'est plus l'heure de changer mon fusil d'épaule, je préfère garder "désappointé"

Répondre ↓

**Le Maitre de Shooter** *23 juin 2014 à 22:06*

Le mec plaide coupable et ne vas pas en prison.

Qu'est ce qui se passe alors si il plaide non coupable?!?

Répondre ↓

**MaeronTargaryen** *23 juin 2014 à 22:09*

Ca évite un procès, ça fait des économies, et ça accèlère le processus judiciaire. Gagnant-gagnant.

Répondre ↓

**John_Sacks** *23 juin 2014 à 23:03*

C'est surtout qu'il aurait coûté trop cher en bouffe au système carcéral américain!

Répondre ↓

**LakersWeLoseIt!** *24 juin 2014 à 0:01*

Phil Jackson : "Et merde !… je pensais en avoir fini avec lui"

Répondre ↓

**taco16** *24 juin 2014 à 0:53*

Même le panier à salades, il le rate.

Répondre ↓

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec *

Nom *

E-Mail *

Site web

Commentaire

Vous pouvez utiliser ces balises et attributs HTML : `<a href="" title=""> <abbr title=""> <acronym title=""> <b> <blockquote cite=""> <cite> <code> <del datetime=""> <em> <i> <q cite=""> <strike> <strong>`

**Laisser un commentaire**

RETOUR

ABONNEZ-VOUS
AU MAGAZINE PAPIER

1 AN = 25 €

REVERSE ACTUELLEMENT
EN KIOSQUE !

ABONNEZ-VOUS

## Contact & Pub

- Pour contacter la rédaction du magazine et du site - Pour demander nos tarifs de publicité web/magazine - Pour tout partenariat Tel : 01.71.37.57.64 contact@reverse-mag.com

## Infos

BasketSession.com est édité par : Les Editions REVERSE 86 rue de Charonne 75011 Paris Copyright © 2014 BasketSession Droits de reproduction et de diffusion réservés à BasketSession.com 2014 Déclaration CNIL n°66875

© 2014 BASKET session.com Tous droits réservés.

infusé par et servi par take a tea